

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 55 du 18 décembre 2015

PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale

Texte 22

DÉCISION N° 210623/DEF/SGA/DRH-MD/SPP-RH/SDPRH/PRH4
fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2016.

Du 3 décembre 2015

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction de la politique des ressources humaines militaires et civiles.*

DÉCISION N° 210623/DEF/SGA/DRH-MD/SPP-RH/SDPRH/PRH4 fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2016.

Du 3 décembre 2015

NOR D E F P 1 5 5 2 1 8 2 S

Référence de publication : BOC n° 55 du 18 décembre 2015, texte 22.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-9., R*. 4122-14. et R. 4138-67.,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2016, dans les conditions prévues à l'article L. 4139-9. du code de la défense, est fixé à 199 et réparti comme suit :

ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE.	NOMBRE D'OFFICIERS DE CARRIÈRE SUSCEPTIBLES DE SE TROUVER EN SITUATION DE DISPONIBILITÉ EN 2016.
Direction générale de l'armement.	5
Armée de terre.	38
Marine nationale.	70
Armée de l'air.	47
Service du commissariat des armées.	5
Service de santé des armées.	25
Service des essences des armées.	3
Service d'infrastructure de la défense.	1
Affaires maritimes.	4
Justice militaire.	1

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le sous-directeur du pilotage des ressources humaines militaires et civiles,

Yves BOERO.